

## Compte-rendu de la réunion de consultation du 31 mai 2026 portant sur le projet de Paysage humanisé à St-Mathieu-du-Parc (10h à 15h à la Salle communautaire de St-Mathieu)

Rédigé par M<sup>me</sup> Natalie Mills et  
M. Éric St-Arnaud

### 1. Mot de bienvenue – Déroulement

Présentation des objectifs et des rôles et responsabilités des personnes qui l'accompagnent par Éric Gilbert, maire.

Présentation de :

- M. Jean Beauchene qui agira à titre de médiateur;
- M<sup>me</sup> Natalie Mills qui agira à titre de secrétaire, soutenue par M. Éric St-Arnaud, urbaniste à la municipalité;
- M<sup>me</sup> Louise Chabot qui présentera le sommaire du document de référence qui a été partagé publiquement il y a plus d'un mois.

Remerciements à tous ceux qui ont contribué à la logistique de la journée.

Hier, six mémoires ont été présentés, aujourd'hui il n'y en aura que cinq car un des présentateurs n'était pas disponible aujourd'hui. Mais son mémoire sera bien sûr déposé sur le site web de la municipalité.

Cette réunion de consultation est enregistrée et filmée. Ces enregistrements seront disponibles dès la semaine prochaine sur le site Web de la municipalité.

Précision à l'effet que M. Simon Allaire, député de Maskinongé, a offert une contribution pour payer la pause santé d'hier et le lunch d'aujourd'hui.

La question qu'on doit se poser aujourd'hui, c'est est-ce que le Paysage humanisé est le bon moyen, l'outil, la méthode, l'approche qui correspond le mieux à nos besoins?

Précision à l'effet que depuis le début du projet de Paysage humanisé, le contexte a beaucoup évolué. La MRC de Maskinongé va se donner un cadre réglementaire pour gérer le développement de l'industrie éolienne, et tout développement dans ce sens devra être autorisé par résolution de la municipalité. Beaucoup de critères devront être appliqués pour qu'une éolienne soit installée, faisant en sorte qu'ici, c'est moins de 1% du territoire qui pourrait être visé. Aussi, la Loi sur les mines a été modifiée, ce qui rend là aussi le développement minier mieux encadré. Ça ne veut pas dire que les objectifs du Paysage humanisé ne sont pas encore valables, mais il y a d'autres moyens qui ont été mis en place pour contrer un peu les dangers ou l'influence néfaste que pourraient avoir certaines industries sur Saint-Mathieu-du-Parc.

Présentation des règles encadrant le déroulement de la rencontre par Jean Beauchene, médiateur.

Ouverture d'esprit, écoute et respect seront de mise aujourd'hui.

Des questions de clarification seront acceptées à la suite de la présentation de M<sup>me</sup> Chabot. Quant aux mémoires qui seront présentés, les questions de fond seront également acceptées.

Le vote d'aujourd'hui va permettre à la municipalité d'avoir un élément de plus pour sa prise de décision.

Note : La présentation de M<sup>me</sup> Chabot, de même que les mémoires, seront disponibles sur le site Web de la municipalité.

## **2. Présentation Paysage humanisé**

Présentation détaillée du document de référence de la municipalité par M<sup>me</sup> Louise Chabot, conseillère municipale.

Période de questions

2.1 M. Ghislain Bernard, lac Souris : Dans le tableau 3, les projets actifs de paysages humanisés au Québec, qu'est-ce que les deux cercles couvrent comme territoire ?

Réponse du maire : le lac Souris est dans le cercle du bas. Le cercle du haut représente les terres publiques, 127 km<sup>2</sup> qui jouxtent le Parc national.

Deuxième question : concernant le tableau 5, avantages et inconvénients, dans les inconvénients, contraintes réglementaires additionnelles, y a-t-il des exemples concrets ?

Réponse du maire : la marge de recul de 10 mètres qui a été ajoutée à la bande riveraine, c'en est un. Le lotissement, il y a des petites modifications, il y a toutes sortes de petits changements qui ont été faits.

Troisième question : Vous dites que le paysage humanisé pourrait devenir une contrainte au déploiement de nouvelles technologies dans le futur, qu'est-ce que cela veut dire?

Réponse du maire : Que l'évolution technologique pourrait entraîner une réduction des inconvénients liés à certains projets, qui ne pourraient être implantés malgré tout dans un paysage humanisé, par exemple. Des éoliennes moins nuisibles.

2.2 M<sup>me</sup> Marie-Ève Caissy : est-ce que la présentation d'aujourd'hui a été approuvée par le ministère ?

Réponse du maire : oui, indirectement. La présentation que vous avez eue aujourd'hui est un sommaire du document de référence qui a été rendu public il y a un mois. Le document de référence a été partagé avec le ministère de l'Environnement; ils ont commenté deux versions du document et à ma connaissance, ils sont confortables avec.

2.3 M<sup>me</sup> Marie-Hélène Lessard : est-ce que par rapport à l'implantation du statut de Paysage humanisé, il y a eu une analyse d'impacts sur le développement économique et la valeur marchande des propriétés, et aussi sur la crise de logement qu'on vit?

Réponse du maire : pas à ma connaissance. Quand on met dans le document qu'il faut que les zones résidentielles soient limitées, ce qu'on voulait dire, c'est qu'un paysage humanisé selon la volonté du ministère de l'Environnement, ça doit inclure le minimum d'habitations.

2.4 M. Claude Bourassa, lac Souris : est-ce que la municipalité pourrait adopter des règlements similaires sans statut de Paysage humanisé ? Est-ce qu'elle pourrait adopter des règlements dans le sens inverse également, par exemple, pour permettre la coupe d'arbres partout?

Réponse du maire : oui, une municipalité peut toujours faire ce qu'elle veut. Dans un contexte de Paysage humanisé, le conseil peut faire ce qu'il veut mais le statut peut lui être retiré par le Ministre. La réglementation doit refléter ce qu'il y a dans le plan. Tous les changements doivent être approuvés par le Ministre.

### **3. Présentation de 5 mémoires écrits**

#### **3.1 Mémoire de M. Pierre Bertrand**

Présentation du mémoire par M. Bertrand

Question de M. François Bruneau, lac Goulet : aller de l'avant avec le Paysage humanisé nous permettrait de réaligner les règlements avec l'appui financier du gouvernement, des experts et de la population.

Réponse de M. Bertrand : on n'a pas besoin d'une structure additionnelle pour faire ça, on a tous les pouvoirs pour le faire.

Question de M. Jean Benoit : la réglementation sur les rives ne concerne pas le Paysage humanisé. C'est aux citoyens de définir les normes et les règles. Cette information m'a été confirmée par le MELCCFP.

Réponse : l'ancien conseil a élargi les bandes de protection, le Ministre n'a rien demandé.

#### **3.2 Mémoire de M. Carol Beaulieu**

Présentation du mémoire par M. Beaulieu

Question de M. Jean Benoit : Au Canada, il y a deux parcs qui ont un statut semblable au paysage humanisé; le Rouge National Urban Park en Ontario et le River Park au Manitoba. Ce sont des parcs. Il n'y a que la région de l'île Bizard au Québec. La spéculation n'a jamais été touchée par le statut de paysage humanisé. D'ailleurs, il est démontré que la vente immobilière, une fois le statut accordé, et les taxes foncières n'ont pas été affectées et l'économie et l'environnement s'en sont portés gagnants par le fait d'avoir un statut de paysage humanisé qui facilite l'accès à l'aide financière pour améliorer notre sort. À ce que je sache, les citoyens de cette municipalité n'ont pas commencé à rédiger une demande de reconnaissance de statut de paysage humanisé. Il n'y a aucun endroit au Canada où l'on puisse comparer adéquatement vos conclusions. Alors à quel endroit avez-vous pris vos données pour en venir à vos conclusions?

Réponse de M. Beaulieu : Le rapport de l'Institut Économique de Montréal, la SCHL et la revue Protégez-vous qui a sorti une étude en mai 2026. Plus on rend un bien rare, c'est-à-dire donc plus on met de la surréglementation, plus on rend difficile l'accès à la propriété aux jeunes, plus on se pénalise. Aucun rapport avec le Paysage humanisé. Ça a rapport à la surréglementation qui est associée au projet de Paysage humanisé.

Question de Pierre Lambert, lac Mongrain : les terrains deviendront inabordables pour les jeunes, et il serait plus difficile de s'établir à St-Mathieu-du-Parc à cause du paysage humanisé. Pouvez-vous expliquer ?

Réponse de M. Beaulieu : La réglementation qui est adoptée est une réglementation qui est restrictive et excessive, qui fait en sorte qu'elle crée une forme de rareté. Donc des terrains ne pourront pas être développés. S'il y a moins de terrains et il y a plus de demandes, c'est la loi économique de l'offre et de la demande, la valeur des terrains va augmenter. Et les premiers qui sont pénalisés, ce ne sont pas les gens de notre génération, ce sont les jeunes familles.

Deuxième question de M. Lambert : Vous mentionnez également que nos propriétés vont être dévaluées à cause du même projet?

Réponse de M. Beaulieu : il y a des propriétés qui sont touchées actuellement par les marges de recul supplémentaires qui ne pourront pas être modifiées. Ces propriétés vont obtenir une valeur inférieure.

Question de M. Claude Frigon, lac Souris : vous parlez beaucoup de réglementation trop forte par rapport à la marge de recul. Qu'est-ce que l'ancien conseil a adopté à cet effet ?

Réponse de M. Beaulieu : 15 mètres pour ce qui est de la bande riveraine puis 10 mètres supplémentaires, ça fait 25 mètres, ça fait 82 pieds. Mon terrain fait 100 pieds de profondeur, ça veut dire que la maison qu'on a construite, ce serait impossible de réaliser ce projet maintenant.

Discussion sur l'adoption du règlement 2024-05 concernant la nouvelle marge de recul et le contexte de son adoption entre le maire et M. Frigon qui mentionne qu'une telle bande riveraine a déjà été en vigueur autour de 2015.

### **3.3 Mémoire de M<sup>me</sup> Diane Rivard à titre de citoyenne**

#### Présentation du mémoire par M<sup>me</sup> Rivard

M<sup>me</sup> Rivard apporte une précision sur l'adoption du règlement 2024-05 qui avait bien un lien avec le projet de Paysage humanisé, mais ajoute que Paysage humanisé ou non, les anciennes règles devaient changer.

Question de M<sup>me</sup> Josée Lavoie, lac Mignan : combien d'argent public a été mis dans l'élaboration du projet jusqu'ici?

Réponse de M<sup>me</sup> Rivard : subvention de 30 000\$ pour laquelle il a été dépensé 19 000\$. Plus du temps d'employés. Il est question d'investissement pour la municipalité. Au-delà du paysage humanisé, du temps de travail d'employés sera aussi utilisé pour accompagner n'importe quel promoteur privé qui souhaite réaliser un projet à Saint-Mathieu-du-Parc. Exemple d'un OBNL qui fait une demande de permis pour mettre sur pied la Petite place des arts

En terminant, M<sup>me</sup> Rivard précise qu'elle a une liste de 60 personnes qui appuient son mémoire.

### **3.4 Mémoire de M<sup>me</sup> Diane Rivard au nom de l'Association des propriétaires du Lac à la pêche**

#### Présentation du mémoire par M<sup>me</sup> Rivard

M<sup>me</sup> Rivard mentionne qu'elle dépose une liste de 45 noms à l'appui de son mémoire.

Question de M. Mario Régis, lac Brulé : Est-ce que je comprends que dans votre proposition, on fait la demande et on commence à élaborer le plan de conservation?

Réponse de M<sup>me</sup> Rivard : non. Il faut se donner la chance d'aller voir le processus de demande de reconnaissance. Cette première étape-là nous permet d'avoir une vue d'ensemble de ce que ça pourrait être, pas dans le détail comme un plan de conservation.

Question de M<sup>me</sup> Johanne Bolduc, lac Magnan : ce qu'il faut, c'est conscientiser les gens à l'environnement général, mais à la qualité de l'eau des lacs en particulier. Qu'est-ce qu'on veut protéger de plus que ce qu'on protège actuellement?

Réponse de M<sup>me</sup> Rivard : un projet de Paysage humanisé nous permet de mieux connaître notre territoire, puis au moment de la demande de reconnaissance, de déterminer qu'est-ce qu'on veut protéger de plus.

### **3.5 Mémoire de M. André Berthiaume au nom du Syndicat des producteurs de bois**

#### Présentation du mémoire par M. Berthiaume

M. Berthiaume précise qu'au Québec, 5720 producteurs sont membres du Syndicat, et au niveau de Saint-Mathieu, il y en a 183.

Question de M<sup>me</sup> Kateri Lescop-St-Clair, Lac à la pêche : est-ce que les membres de votre syndicat ont été consultés avant le dépôt de votre mémoire ?

Réponse de M. Berthiaume : sûrement pas par tous les membres. Ça a été préparé par le CA et la direction du Syndicat des producteurs de bois. J'adhère entièrement à ce qui est écrit dans le mémoire et je suis pas mal sûr que tous les propriétaires forestiers adhèrent à ça aussi.

Question de M<sup>me</sup> Martine Champagne, producteur forestier : ce qu'on a comme contrainte à l'heure actuelle, c'est au maximum que ce qu'on peut avoir. Elle souhaite une meilleure collaboration entre les forestiers et les citoyens de Saint-Mathieu-du-Parc. Elle appuie le mémoire de M. Berthiaume.

Question de M. Michel Fugère : si on allait de l'avant avec le projet de Paysage humanisé, est-ce qu'à l'étape où il faut travailler sur un plan de conservation, votre syndicat accepterait de participer à cette étape-là pour présenter les revendications justifiées ?

Réponse de M. Berthiaume : oui, c'est déjà le cas. Nous tenons déjà compte de la tortue des bois, des espèces protégées. C'est dans la réglementation. Ça prend un permis et l'ingénieur forestier en tient compte.

Question de M<sup>me</sup> Hélène Bergeron : est-ce que vous avez des terres à bois à Saint-Mathieu-du-Parc?

Réponse de M. Berthiaume : non, plus maintenant.

#### **4. Lunch**

#### **5. Discussions et échanges avantages – inconvénients**

##### 5.1 Intervention de M<sup>me</sup> Kateri Lescop-St-Clair, Lac à la pêche

C'est l'Union internationale pour la conservation de la nature qui détermine les statuts, et la catégorie 5, ça serait la catégorie d'aire protégée la moins contraignante. Le Québec a un objectif de protéger 30% du territoire pour 2030. Si on embarquait dans cette démarche-là, on serait aussi dans une initiative provinciale de conservation. Il faut se donner l'occasion, se donner la chance, comme en 1980 pour la question référendaire, d'étudier la question de faire un Paysage humanisé et non pas se bloquer d'avance en disant non aujourd'hui. C'est pour ça que ça vaut la peine de dire oui pour essayer quelque chose.

##### 5.2 Intervention de M. Michel Leblanc

Qu'on fasse Paysage humanisé ou non, la municipalité, c'est elle qui établit les règlements et c'est avec le concours des citoyens.

Réponse du maire : oui.

M. Leblanc : Alors qu'on est soit dans Paysage humanisé ou non, ce qui va ressortir des règlements qui vont être établis à Saint-Mathieu-du-Parc, ça va être fait avec la concertation citoyenne, avec la volonté citoyenne. Alors, on n'a pas à avoir peur de se faire imposer des règles qu'on n'aimerait pas se faire imposer.

On s'apprête à revoir la réglementation. D'un côté, c'est de la revoir dans le cadre d'un projet de Paysage humanisé pour lequel on bénéficie de subventions de l'ordre de 300 000\$, on peut aller se chercher de l'aide, de l'expertise et du soutien à se faire une réglementation et à faire du travail en amont rapidement. Alors que de l'autre côté, on va se fier au poulx de toutes les priorités de la municipalité qui doit en gérer un paquet d'autres. Alors, où j'ai un malaise, c'est qu'aujourd'hui on se pose pour ou contre un projet qui n'est pas encore élaboré.

##### 5.3 Intervention de M. Jean Baril, lac Goulet

Il y a suffisamment de réglementation pour nous protéger, il n'y a vraiment pas de problème. Cependant j'ai une question pour vous, monsieur le maire. Vous avez dit qu'une municipalité peut toujours virer de bord. Supposons qu'on commence, qu'on embarque là-dedans puis on accepte 300 000 \$, est-ce que 8 ans après, une municipalité qui voudrait virer de bord devrait, dans le protocole, rembourser le dit montant?

Réponse du maire : Elle n'aurait pas à rembourser les montants. Dans la loi, il n'est pas dit qu'une municipalité peut virer de bord. Ce qui est écrit, c'est que le Ministre peut retirer le statut de Paysage humanisé à une municipalité qui l'aurait déjà si le plan de conservation a été modifié sans son accord.

#### 5.4 Intervention de M. Carol Beaulieu

Il faut se rappeler que la subvention de 300 000\$ est attachée à une participation de la municipalité, soit en temps, en ressources humaines ou financières. C'est 300 000\$ plus la contribution municipale, ce n'est pas gratuit.

#### 5.5 Intervention de M<sup>me</sup> Josée Lavoie, lac Magnan

Je m'affirme comme étant contre le projet. La raison, c'est que moi, je pense aux résidents avant tout. Les résidents perdraient des droits de changement à leur résidence s'ils sont dans une certaine bande. Le paysage humanisé est très restrictif, puis il limite la possibilité des gens de faire les ajustements nécessaires à leur résidence pour répondre à leurs besoins, soit des nouvelles familles qui s'en viennent, soit des personnes vieillissantes qui ont besoin d'accompagnement. Ma question : on sait que le règlement a été changé pour que la bande riveraine soit allongée jusqu'à 25 mètres. Est-ce que c'est possible, rétroactivement, de remettre comme c'était avant?

Réponse du maire : un règlement municipal est sous l'autorité du conseil municipal, alors le conseil municipal peut faire ce qu'il veut. Maintenant, un conseil responsable fait pas ce qu'il veut, il fait ce qui est désirable de faire, avec le support de la population. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'à l'automne prochain, il va y avoir une nouvelle journée de consultation, mais cette fois-ci directement sur les services rendus à la municipalité, y compris l'urbanisme, et ça sera à ce moment-là qu'on discutera de la possibilité de toucher ou non à certains règlements d'urbanisme.

#### 5.6 Intervention de M. Patrick Rassmussen, résident du lac Bellemare et président du Mouvement vert Mauricie

Parle de l'effondrement de la biodiversité, de l'emballage climatique, de la protection de la tortue des bois et de certains oiseaux. Considère que les représentants du ministère auraient dû être présents à cette rencontre de consultation qui semble plus un processus visant à dénigrer le projet. Le Paysage humanisé, avant tout, c'est un levier à court terme pour faire en sorte qu'on se protège. En territoire privé, si des représentants d'une mine viennent chez vous et disent qu'ils veulent avoir le sous-sol, ils peuvent venir. Le statut de Paysage humanisé nous donne une clé de protection pour se protéger.

Il faut accepter le 300 000\$, et ensemble se dire: est-ce qu'on peut protéger tel espace, puis on se donne un plan de conservation. C'est une opportunité. Après 3 ans de consultations, si on dit non aujourd'hui, on n'est pas intéressé, on perdra le 300 000\$ d'études disponibles.

#### 5.7 Intervention de M. Bernard Gélinas, Lac à la pêche

Il supporte la présentation qui a été faite par madame Rivard. Ce qu'il y a de spécial à Saint-Mathieu-du-Parc, ce sont les gens engagés, qui viennent discuter. Je remarque qu'il y a une anxiété assez large sur les peurs générées par une potentielle surréglementation. La réglementation, c'est le conseil municipal qui décide, et je décide aujourd'hui de faire confiance au conseil municipal et de dire qu'ils ne prendront pas des décisions qui sont moins favorables à ses citoyens, que ce soit dans le cadre d'un Paysage humanisé ou non.

### 5.8 Intervention de M. Marcel Sauvageau, lac en Croix

Quand ce projet-là a vu le jour, on a demandé une subvention de 600 000 \$. On a obtenu 300 000 \$. Quand on demande une subvention pour faire un chemin puis on reçoit la moitié de la subvention, on fait la moitié du chemin. Je suis contre le projet parce qu'on va dépenser notre argent et notre énergie pour absolument rien. Des règlements, il y en a déjà.

#### Clarification du maire relativement à la subvention

En 2025-26, donc pour l'exercice financier qui s'est terminé au 31 mars dernier, il y avait 46 000\$ de prévu. Comme on ne l'a pas utilisé, il a disparu, on en parle plus. Il reste 254 000\$ qu'on pourrait utiliser.

Pas ad vitam æternam, on pourrait l'utiliser cette année, l'année financière 2026-2027. On est rendu au tiers de l'année financière, mais avant que la municipalité mette de l'avant un plan de travail pour utiliser cet argent-là, si on décidait d'aller de l'avant, on va être rendu en septembre, on va être rendu au milieu de l'année financière.

Si la municipalité décidait d'aller de l'avant avec le Paysage humanisé, ces argents-là pour les deux dernières années financières sont disponibles, mais ils ne sont pas garantis parce qu'à chaque année, pour utiliser ces sommes-là, il faut déposer un plan de travail détaillé au ministère.

### 5.9 Intervention de M. Michel Gélinas, lac Magnan

La vraie question qu'il faut se poser aujourd'hui, c'est est-ce qu'on a les moyens de nos ambitions? On n'est pas capable de faire respecter la réglementation actuelle, on n'a pas assez de monde, on nous répète tout le temps qu'on n'a pas d'effectifs.

Puis l'autre volet, à tous les jours au gouvernement du Québec, il y a 3 700, 3 800 personnes qui rentrent au ministère de l'Environnement pour créer des lois, des règles, des règlements, créer des amendes. Il y a des surveillants, il y a des procédures. Au gouvernement du Canada, c'est 11 800 personnes qui rentrent à tous les jours pour créer des règles comme ça. Moi, mes taxes, je ne veux pas qu'elles servent pour devenir un autre ministère de l'Environnement. Je veux qu'elles servent à avoir des belles routes, à créer une communauté qui est belle, des événements accueillants, l'embellissement de notre communauté, les fleurs, etc. Sinon, je paye des taxes pourquoi? Pour dupliquer, quadrupler des services qui sont tout le temps plus lourd. Je n'ai pas parlé de la MRC, ni des bassins versants. Ce sont aussi des organismes qui s'occupent de l'environnement. Il faut réaliser ça, à un moment donné, ça va s'arrêter où? On en rajoute une couche, comme le fameux règlement 2024-05 qui est très contraignant. J'ai rénové mon chalet, en 2014, en respectant la règle du 15 mètres (terrain en pente). Maintenant avec la nouvelle réglementation, il se retrouve dans le 20 mètres. Mon voisin est dans la bande riveraine actuelle du 20 mètres; il a une bâtisse qu'il veut rénover car il veut que son patrimoine personnel évolue. C'est devenu tellement difficile d'effectuer seulement des réparations que ces bâtisses-là perdent de la valeur.

### 5.10 Intervention de M. Claude Bourassa, lac Souris

La première étape est la rédaction d'une demande de reconnaissance, et nous avons une subvention pour payer cette étape.

Fait un parallèle avec l'interdiction de fumer adoptée il y a 20 ans. Malgré les appréhensions, les restaurants n'ont pas fermé.

Deuxième parallèle avec la norme ISO. Le Paysage humanisé, c'est comme ISO. On fait ce qu'on dit. On fait ce qu'on écrit. Il y a plusieurs années, quand on a commencé avec ISO, tout le monde chialait contre ça, ça ne marcherait pas. Il y a tellement de règlements, appliquons-les, puis après on verra.

La deuxième étape, c'est l'approbation, puis on pourra dire non, mais on aura dépensé nos subventions pour faire quelque chose qui va nous servir, même si on n'est pas dans le Paysage humanisé.

#### Précision du maire

Si on décidait d'embarquer tous ensemble, pour déposer une demande de reconnaissance, il faut démontrer au ministère de l'Environnement qu'un Paysage humanisé, c'est justifié à Saint-Mathieu-du-Parc. Ça se fait en répondant à 3 questions: on veut protéger quoi? Où ? et Pourquoi ? La demande de reconnaissance doit avoir une indication de ce qui mérite d'être protégé et pourquoi, et elle doit proposer une délimitation du territoire que couvrirait le paysage humanisé. C'est à la réponse de ces 3 questions-là que serviraient les fonds publics qui nous ont été donnés.

#### 5.11 Intervention de M. François Bruneau, lac Goulet

Retour historique sur l'imposition des fosses septiques, sur la perte des territoires de chasse avec l'arrivée du Parc national, les règlements pour les zones riveraines. En bout de ligne, tout ça a été bon pour St-Mathieu.

On devrait aborder la possibilité de faire des études sur notre territoire comme une vraie opportunité de connaître un peu mieux notre territoire. On devrait penser à nos enfants quand on fait ça parce qu'il faut penser à long terme.

#### 5.12 Intervention de M. Pierre Lambert, lac Mongrain

Je suis pour le paysage humanisé pour la simple raison que c'est la municipalité qui est le maître d'œuvre de nos politiques, de nos règlements et que quoiqu'il arrive dans le futur, c'est toujours la municipalité qui va me dire: « J'ai le droit de construire ça ou je n'ai pas le droit », Paysage humanisé ou pas. Pour ce qui est de la valeur de ma propriété, est-ce que ça diminuera sa valeur? Est-ce que ça l'augmentera? Je n'en sais rien. Et quoi qu'il arrive, même si la valeur de nos propriétés baissait, je pense qu'on aura toujours un acheteur qui vienne de Montréal ou d'ailleurs pour payer le prix qu'on demande pour nos propriétés dans un si beau milieu.

#### 5.13 Intervention de M<sup>me</sup> Martine Lord, lac Souris

- met en doute la neutralité de la consultation publique; anormal de confier l'animation d'une consultation publique à des opposants déclarés plutôt qu'à un tiers neutre. Le conseil aurait dû agir à titre d'observateur;
- on veut décider de l'avenir de notre municipalité avec un vote qui pourrait représenter que 5% de la population;
- il faudrait élargir les modes de consultation. Pourquoi précipiter le vote?
- absence du Ministère, aucun arbitrage ni expertise technique officielle;

- calendrier illogique : demander aux gens de voter aujourd'hui, avant même que les citoyens puissent lire les mémoires déposés, va à l'encontre des règles de l'art de la participation publique au Québec;
- le temps n'est plus aux discours polarisants, à la propagande sur les réseaux sociaux, au déni climatique, à la désinformation ou la peur de perdre le contrôle de notre territoire. Nous refusons que ces approches divisent la population alors que la priorité reste de bâtir un consensus solide pour l'avenir de Saint-Mathieu-du-Parc tout en préservant notre environnement et notre fierté. Vous devez comprendre que je suis pour le paysage humanisé.

#### Précision du maire

Le document de référence qui vous a été présenté aujourd'hui a été transmis et révisé par le ministère qui a fait des commentaires qui ont tous été intégrés. Les représentants du ministère ont été officiellement invités par écrit à participer à la rencontre d'aujourd'hui et ils ont décliné, à cause des restrictions budgétaires applicables au gouvernement.

Il y a quelques semaines, j'ai rencontré le maire et je lui ai proposé de diffuser aujourd'hui une présentation vidéo du ministère, ce que vous avez catégoriquement refusé. Donc présentement, on aurait peut-être entendu un discours différent.

#### 5.14 Intervention de M. Pierre Bertrand, lac Souris

Réflexion sur la chronologie des éléments. Si on s'en va vers un plan de conservation, qu'il soit à l'intérieur d'un paysage humanisé ou pas, on a l'intention de faire quoi avec ? Le bout qui nous manque dans l'équation, c'est qu'est-ce qu'on veut en termes de développement. Si on ne fixe pas ce qu'on veut comme développement, comment on va pouvoir fixer ce qu'on veut protéger en fonction d'un développement dont on ne sait pas ce qu'on veut faire? Il faut réfléchir sur les finances de la municipalité, la fiscalité, sinon il y a un cul-de-sac financier, c'est clair. Maintenant, qu'est-ce qu'on veut faire, puis quand on aura décidé ça, après on regardera les impacts, les enjeux possibles.

Réponse du maire : Le conseil municipal actuel est aussi d'accord qu'on a besoin de se donner des orientations de développement durable à Saint-Mathieu-du-Parc. On les a annoncées comme promesses électorales lors des dernières élections. On avait prévu faire 2 nouvelles consultations cet automne, une sur les services en septembre et une sur le développement durable en novembre. Mais le conseil a décidé de retarder la consultation sur le développement durable de la municipalité au printemps 2027.

#### 5.15 Intervention de M. Laurier Gélinas

Il y a déjà trop de bureaucratie; 10% de la population présente c'est correct; les gens vont voter et tant pis pour ceux qui ne se sont pas déplacés.

#### 5.16 Intervention de M. Mario Régis, lac Brulé

On a besoin d'avoir une vision de l'état actuel au niveau de l'environnement et notamment de l'adaptation aux changements climatiques. On l'a vécu au cours des 3 dernières années. Il y a eu des glissements de terrains, des inondations. L'été passé, on a failli manquer d'eau. Même les gens qui avaient des puits ont dû faire attention. C'est quoi la vision qu'on se donne comme communauté par rapport à ce qui se passe. Est-ce que l'outil, le véhicule qu'on me propose est le meilleur, le plus adapté pour faire le chemin qu'on veut faire? Tout ce que j'entends, c'est : il y

a des avantages et des inconvénients, puis c'est dans la nuance. Il y a des enjeux réels. Ce serait hyper important que la municipalité décide de se doter— puis là, j'entends développement durable— d'un véritable comité de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques. Est-ce que le processus avec l'argent qu'on a obtenu nous permettrait d'avancer là-dessus? Là, je comprends que peut-être que oui, peut-être que non, c'est difficile pour moi de voter là-dessus. Je pense qu'à terme, il faut qu'on ait cette vision-là, paysage humanisé ou pas.

#### 5.17 Intervention de Mme Marie-Ève Caissy, secteur de la Montagne

A fait partie du comité consultatif sur le Paysage humanisé. Ce véhicule, je le voyais comme une opportunité de discuter tout le monde ensemble puis de se doter d'une vision commune, qu'on ait la chance de se parler, de voir ce qui va bien, ce qui ne va pas bien, est-ce qu'il y a des choses à améliorer, puis de dire comment justement. C'est un outil pour la population. Je suis pour qu'on continue.

#### 5.18 Intervention de M. Claude McManus, lac Magnan

A aussi fait partie du comité consultatif sur le paysage humanisé, était plutôt à l'aise avec la démarche au début. Le programme Paysage humanisé existe depuis 2002, et seulement 2 municipalités ont embarqué dans le programme. D'habitude, quand c'est un programme qui est payant, tout le monde embarque, puis on se bat, les municipalités, pour l'avoir. Là, 2 municipalités sur 1000 municipalités, posons-nous la question. C'est-tu si payant que ça? On a-tu vraiment besoin de ça?

Deuxièmement, l'argent. Tout le monde pense que ça coûte 300 000\$, mais non, il y a eu une demande de faite pour une subvention de 600 000\$. Où est-ce qu'on prend les 300 000\$ qui manquent? Je pense qu'il faut qu'on commence à penser qu'on a une limite de payer à Saint-Mathieu. Je pense que les taxes sont assez élevées, puis on n'a pas tout fait. Il y a une affaire de sûre qu'il faut faire, c'est regarder nos ponceaux. Les ponceaux, ça fait depuis au moins 10-15 ans qu'on en parle qu'ils ne sont pas aptes. Puis maintenant, on a des inondations. On va payer ça comment?

Rappel de l'expérience de l'épandage des moustiques. J'avais posé une question : est-ce que le conseil a les moyens de payer 300 000\$ pour ce projet d'épandage ? La réponse a été non et on a arrêté. Je suis contre le présent du projet.

#### 5.19 Intervention de M. Luc Champagne

Propriétaire de grandes superficies boisées. Comme entrepreneur forestier, on a beaucoup de réglementations. On est limité et surveillé partout. C'est un projet trop dispendieux, je suis contre.

#### 5.20 Intervention de M. Guy Marcotte, lac Jackson

J'ai fait un développement au lac Jackson qui représente 2% du territoire de la municipalité. L'ancienne urbaniste de la municipalité m'a demandé un jour de faire une étude de l'impact au sol de mes infrastructures lac Jackson. On parle d'une entrée de cour, une maison construite, ça fait 10% d'impact au sol de mon développement. J'ai 2% du territoire, mon territoire est impacté à 10% de la biodiversité, je considère que je n'ai pas nui à la biodiversité.

Je suis technicien forestier, il y a bien des choses que je connais dans la nature, l'environnement et tout ce dont les gens ont parlé ici. Si on avait eu le paysage humanisé il y a 20 ans, il n'y aurait

pas eu de plan de lotissement au lac Jackson, puis il n'y aurait pas 300 000\$ de taxes qui arriveraient à la municipalité. C'est ça l'impact d'une décision lorsqu'on n'est pas capable de voir en avant économiquement. Il y a 10% du territoire là-bas qui a été réservé pour la protection de la tortue des bois, il y a un pourcentage du territoire qui est allé pour les espaces verts pour la municipalité. On est rendu dans les millions de dollars de taxes que la municipalité a eues à la suite de ce développement. Ça lui permet d'offrir des services aux gens.

#### 5.21 Intervention de M<sup>me</sup> Martine Champagne

Elle souligne l'apport des gens avant et après. Elle a été impliquée dans divers comités. Elle ne se prononcera pas aujourd'hui, car elle veut prendre le temps de lire les documents avant.

#### 5.22 Intervention de M. Marc-André Valiquette

Des gens semblent très en colère contre la réglementation municipale, mais ce n'est pas le projet de Paysage humanisé. La question est, est-ce qu'on continue le processus? On ne tranche pas sur est-ce qu'on veut ou pas un paysage humanisé. C'est important d'y réfléchir.

Exemple de l'Europe, où il y a des centaines de paysages humanisés. On va faire paître depuis des siècles les animaux en altitude, ça crée un écosystème de pâturages qui n'existait pas, c'était de la forêt avant. Pour éviter que ces pâturages deviennent des villages pour le tourisme, on voulait garder le paysage qui avait été humanisé.

Ici à Saint-Mathieu-du-Parc, si on veut que ça reste des collines boisées ad vitam aeternam, un paysage humanisé, ça peut servir à ça. Il ne faut pas le voir comme d'éventuelles contraintes. On est vraiment dans le micro, les bandes riveraines, les fossés. Pensons à l'ensemble du territoire. Si ce qu'on veut regarder, c'est la beauté actuelle des choses pour conserver, oui, notre tranquillité, mais également l'esthétisme des lieux, on a un excellent outil. Est-ce que le paysage humanisé va aboutir ou pas? Je ne le sais pas. Mais est-ce qu'on doit mettre le pied dans l'engrenage du processus? Assurément, on n'a rien à perdre d'avoir une meilleure connaissance de notre territoire en milieu privé.

#### Précision du maire

Ni le ministère de l'Environnement ni la municipalité n'est capable de dire à un groupe de citoyens propriétaires de terres privées : voici, à partir de maintenant, comment ça va se passer chez vous. Ce n'est pas pour rien que le processus d'un paysage humanisé est mis dans les mains d'une municipalité et que ça doit être supporté par la population à la suite d'une consultation. L'objectif, c'est de faire en sorte que les gens embarquent parce qu'il n'y a personne qui peut imposer ça à personne.

La question qu'on pose aujourd'hui, ce n'est pas : êtes-vous pour ou contre le paysage humanisé? On vous demande: voulez-vous poursuivre la démarche? Mais il faut comprendre à quoi ça peut nous amener. Si les propriétaires, tant les riverains que les propriétaires de lots de bois, n'embarquent pas, Il n'y en aura pas.

#### 5.23 Intervention de M<sup>me</sup> Josée Lavoie, lac Magnan

Certains ont dit que la démarche d'aujourd'hui n'était pas légitime parce qu'on représente moins de 10% de la population de Saint-Mathieu. Est-ce qu'il y a des gens qui ont été refusés? Non.

Donc tout le monde a été invité. On a eu l'information. Est-ce que des gens n'ont pas été invités? Je trouve que la journée d'aujourd'hui, elle est très légitime.

On veut tous protéger l'environnement, moi la première. On vit à Saint-Mathieu parce qu'on aime l'environnement, sinon on serait allé en ville. Cependant, comment est-ce qu'on le fait, ça c'est au niveau du développement des différentes consultations et des prochains projets.

#### 5.24 Intervention de M. Ghislain Bernard

J'ai le goût de nous féliciter collectivement. À voir, il y a eu 2 assemblées. Ça dénote une chose, d'abord la qualité de l'organisation qui a été capable de servir les débats. Il y a plus de monde que la salle peut en contenir. Vous avez organisé une deuxième assemblée hier. C'est tout à votre honneur.

J'aimerais féliciter les gens qui ont déposé des mémoires, qu'on soit pour ou qu'on soit contre. Ça a été extrêmement intéressant et instructif et je ne donnerai pas mon opinion sur pour et contre. J'ai une question à poser à monsieur le maire qui est la personne élue. Advenant le décomptage des comptes à 50-50, que faites-vous?

Réponse du maire : le vote d'aujourd'hui, c'est significatif mais non pas décisif. On va prendre ça comme point d'information au conseil pour prendre une décision. En bout de ligne, c'est le conseil qui va décider si on va de l'avant ou pas. Mais on ramasse toute l'information qu'on peut pour être capable de prendre la meilleure décision, la décision la plus éclairée, puis surtout basée sur où on pense que la majorité loge.

Les deux rencontres pourraient être suivies d'un sondage électronique qui ne serait pas un sondage avec 50 questions, une question, la même à laquelle vous allez répondre tantôt. On va donner accès à toute l'information, le document de référence, la présentation d'aujourd'hui, les mémoires, les comptes-rendus. Si jamais on avait 50-50, on s'est toujours dit qu'on n'aurait pas le choix. Plus le vote est serré, plus un sondage pour élargir l'échantillonnage est nécessaire, dans un sens comme dans l'autre.

#### 5.25 Intervention de M<sup>me</sup> Johanne Bolduc

Notre municipalité a beaucoup de besoins, tout le monde le sait. Les routes sont quasiment hors des routes. Et les ponceaux... on a beaucoup de besoins financiers et de besoins en termes de temps du conseil municipal. J'aimerais mieux laisser du temps disponible au conseil pour travailler sur plein de dossiers et d'avoir le comité consultatif qui, lui, travaille très fort et travaillera conjointement avec l'urbanisme. Ce que je constate, c'est qu'on avance, paysage humanisé ou pas. On avance, et bravo, c'est grâce à tous. Tout le monde souhaite la même chose : le bien-être et la pérennité pour nos enfants et petits-enfants.

Réponse du maire : la création du comité consultatif en environnement, c'était une promesse électorale d'Action citoyenne aux élections l'automne dernier. Pour répondre à votre question, évidemment qu'un comité scientifique consultatif pourrait déborder un peu même l'environnement, qui pourrait nous aider à prendre des décisions éclairées quand il est temps de s'occuper de notre réseau d'eau potable, par exemple, ou de nos travaux d'ingénierie. Mais l'environnement serait également couvert. Évidemment, c'est quelque chose qui décharge le conseil d'une tâche. On met ça dans les mains d'experts, on leur demande de nous revenir avec un avis. Oui, c'est plus vite, c'est plus actif, c'est plus efficace, puis ça permet au conseil de réagir.

Le projet de paysage humanisé, je vous dirais que si on embarque, ça prendra au minimum 5 ans pour arriver à l'étape d'un plan de conservation approuvé par le ministre.

Nouvelle question de M<sup>me</sup> Bolduc :

Est-ce que le conseil municipal et vous, monsieur le maire, pouvez nous donner la certitude que si les gens votaient pour ne pas continuer le processus, vous vous engagez à créer ce comité consultatif scientifique?

Réponse du maire : Si vous me demandez, vous personnellement, vous engagez-vous? Certainement, c'était une promesse électorale. Est-ce que je peux engager tout le conseil aujourd'hui? Non, on va en discuter, mais je pense qu'avec ce que je vous donne comme information, il y a ce qu'il faut pour vous satisfaire de ma réponse.

#### 5.26 Intervention de M. Pierre Bertrand

Revient sur la question du vote, la représentativité. Madame Lord a un bon point, puis il faut le travailler. Je vous encourage très fortement à aller dans le sondage, pour aller chercher le maximum de personnes. Il y a beaucoup de monde qui vivent à l'extérieur de Saint-Mathieu qui ont les mêmes droits que ceux qui vivent à temps plein, puis il faut tout faire pour aller les chercher. Il suggère un vote par maison, que les gens soient permanents ou villégiateurs.

#### 5.27 Intervention de M<sup>me</sup> Kateri Lescob-St-Clair, Lac à la pêche

Ce qu'on a d'unique aussi, ce sont les forêts, les montagnes, un développement du territoire qui est quand même unique parce qu'on a beaucoup de lacs avec une rangée d'habitations, soit chalets ou maisons, puis parfois une deuxième. C'est une occasion pour les générations futures de se dire on a quelque chose, on veut faire en sorte de le préserver.

Il y a des exemples au Québec, puis même des études qui montrent qu'avec une protection de l'environnement, plus de nature, beaucoup de boisements, les prix des propriétés prennent de la valeur. Exemples de Terrebonne et de Rosemère où les maisons ont beaucoup de valeur.

Puis une remarque, un comité consultatif en environnement, les gens sont payés, donc quand on dit on n'aura pas assez d'argent, on cherche de l'argent, ça coûte cher, mais ça non plus ce n'est pas gratuit, tandis qu'on a une subvention, plusieurs l'ont fait remarquer, utilisons-la sinon on la perd.

#### 5.28 Intervention de M. François Bruneau, lac Goulet

Un comité consultatif scientifique en environnement n'est pas du tout opposé à un Paysage humanisé. Il peut même être un apport à la démarche de Paysage humanisé.

#### 5.29 Intervention de M. Michel Gélinas

Remise en question du règlement 2024-05. Aucune justification scientifique.

Les résultats de l'analyse de la qualité de l'eau de nos lacs sont clairs : le RSVL mentionne que les lacs sont pratiquement revenus à un état naturel de vieillissement.

Pourquoi on ne consolide pas ce qu'on a fait?

Pourquoi dépenser encore davantage de sommes à la municipalité? On a tout ce qu'il faut en main pour développer notre propre plan. Ce à quoi je dis non, c'est de déboursier davantage de sommes, subventionnées ou pas, pour faire la job du ministère.

### 5.30 Intervention de M<sup>me</sup> Diane Rivard

Aimerait savoir comment sera considérée la liste d'appui soumise.

Réponse du maire : Un élément parmi d'autres qui vont être pris en considération dans nos décisions, mais pas l'équivalent d'un vote si c'est votre question. Les gens qui sont venus aujourd'hui se sont déplacés, ils ont participé à la discussion, ils ont eu le pour, le contre. Ce que vous avez eu, ce n'est pas une pétition, c'est juste l'endossement d'un mémoire.

## **6. Vote – Synthèse – Prochaines étapes – Conclusion**

Rappel du maire : le vote est un indicateur de plus pour le conseil sur là où loge la majorité. Ce n'est pas un referendum, ce n'est pas décisif. Le conseil va devoir réfléchir sur les prochaines étapes, notamment en ce qui a trait à la possibilité de faire un sondage électronique. Il n'y a aucune décision définitive qui se prend maintenant.

Pour nous, le conseil nouvellement élu, on avait comme promesse électorale de prendre une décision sur la poursuite ou pas de la démarche de paysage humanisé. Quoiqu'il arrive, ça n'empêchera pas la roue de tourner. La protection de l'environnement, c'est une chose sur laquelle on veut agir comme conseil. On va peut-être s'embarquer dans la création d'un comité scientifique consultatif. On va peut-être se donner une politique de développement durable. Même s'il y a un paysage humanisé qui est en marche, le paysage humanisé ne couvrira jamais tout le territoire, je pense qu'il faut être réaliste, et le paysage humanisé, ce n'est qu'une partie du développement qu'on souhaiterait pour Saint-Mathieu.

Les prochaines étapes: les enregistrements vidéo, audio des réunions d'hier et d'aujourd'hui, vont être disponibles sur le Web dès cette semaine. Les participants d'aujourd'hui, si vous avez des commentaires écrits que vous voulez nous faire, après la rencontre, si vous voulez rajouter des choses, si vous voulez vous exprimer encore une fois mais par écrit, vous êtes les bienvenus. D'ici 2 semaines, on va avoir une ébauche de compte-rendu qui va être rendue disponible pour les participants d'abord. Après ça, on va se donner 2 semaines pour en faire une version finale qu'on va rendre publique. Elle va être disponible sur les plateformes, sur le site internet de la municipalité avant la fin du mois de juin.

Au nom du conseil, on s'engage à prendre une décision sur le paysage humanisé cet été, puis oubliez pas, l'été ça va jusqu'au 21 septembre.

### Résultat du vote d'aujourd'hui

Nombre de participants à la rencontre :	121
Nombre de votants :	116
Pour la poursuite de la démarche :	38 (33% des votes)
Contre la poursuite de la démarche :	78 (67% des votes)

### Résultats des deux journées

Nombre total de participants :	164
Nombre total de votants :	152
Pour la poursuite de la démarche :	51 (34% des votes)
Contre la poursuite de la démarche :	101 (66% des votes)

### **7. Fin de la réunion**